

RAPPORT DE LA MISSION DOBSEVATION DU SECOND TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE L'UNION DES COMORES 11-17AVRIL 2002

INTRODUCTION

Suite au référendum constitutionnel du 23 décembre 2001 au cours duquel la nouvelle constitution de l'Union des Comores a été adoptée à 77%, un certain nombre de consultations électorales était prévu dans le cadre du processus de la mise en place des nouvelles institutions politiques et du retour à une vie politique normale entre les trois îles de l'archipel. A cet effet, le calendrier électoral adopté par « le Comité de Suivi », a prévu les élections suivantes :

- 10 mars - 14 avril 2002 : constitutions des 3 îles,
- 10 mars 2002 : primaire pour la présidence de l'Union des Comores (Voir rapport en annexe).
- 10 mars 2002 : exécutifs des 3 îles (1er tour).
- 31 mars 2002 : exécutifs des 3 îles (2ème tour),
- 14 avril 2002 : second tour, présidence de l'Union des Comores

Le scrutin du 14 avril 2002, malgré quelques changements apportés au calendrier électoral, parachève donc le cycle d'adoption des textes fondamentaux des trois îles et de la désignation des exécutifs du nouvel ensemble comorien et de chacune des îles de l'union.

GENÈSE DE LA MISSION

Dans la suite du processus électoral en cours depuis le scrutin référendaire de décembre 2001, et en réponse à l'invitation des Autorités de l'Union des Comores, et dans le cadre de l'engagement renouvelé de l'Organisation Internationale de la Francophonie en accompagnement du processus de démocratisation en cours dans ce pays, membre de la communauté francophone. S.E. Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI, Secrétaire Général de la Francophonie, a décidé de l'envoi d'une mission d'observation à l'élection présidentielle de l'Union prévue le 14 avril 2002.

I- COMPOSITION DE LA MISSION

L'organisation de la mission a été confiée à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) et elle est arrivée à Moroni le 11 avril 2002. Elle est dirigée par Maître SALECK Ould Abdel JELIL, Premier Vice - Président du SENAT, de la Mauritanie et composée de parlementaires et d'experts venant d'Albanie, de Belgique, Cap Vert, de Côte d'Ivoire, de France, de Maurice et du Sénégal assistés par un Consultant de l'Agence, avec le concours du

Bureau de liaison de la Francophonie à Moroni. (Voir la liste des membres de la mission en annexe). Tessy Bakary, professeur au département de science politique de l'université Laval (Québec) a accepté d'assurer les fonctions de co-coordonateur et de rapporteur.

II- PARTENARIAT

Pour ce scrutin, une coordination internationale a été assurée conjointement par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF) et regroupant les observateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), de la Communauté de l'Océan Indien (CO I) et de la Ligue Arabe.

La principale nouveauté du système de partenariat déjà mis en œuvre au moment du référendum constitutionnel du 23 décembre 2001, fut la collaboration avec les des observateurs nationaux regroupés entre temps au sein d'une structure dénommée « Observatoire des Élections ».

III- LE CADRE GÉNÉRAL

L'Instabilité politique chronique d'un passé comorien récent et le contexte politique et électoral depuis le référendum du 23 décembre 2001 donnent une idée du contexte général dans lequel va prendre place ce second tour de scrutin

A -Une instabilité politique chronique

Entre 1975 année de l'indépendance des Comores et 1999, coup d'État militaire du Colonel Azzali Anssoumani, l'ensemble comorien est le théâtre d'une grande instabilité à laquelle veut mettre un terme la nouvelle architecture politique définie par la Constitution adoptée le 23 décembre 2001. *(Voir le rapport de la Mission francophone d'observation du scrutin référendaire pour les grandes lignes de cette chronique de l'instabilité comorienne et de la mise en place de nouvelles institutions).*

B- Le contexte politique immédiat

L'article 13 de la constitution de l'Union prévoit que

« La Présidence est tournante entre les îles. Le président et les vice-présidents sont élus ensemble au suffrage universel direct majoritaire à un tour pour un mandat de quatre (4) ans renouvelables dans le respect de la tournante entre les îles. Une élection primaire est organisée dans l'île à laquelle échoit la présidence et seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés peuvent se présenter à l'élection présidentielle. »

L'île de la Grande Comores (Ngazidja) était seule concernée par le premier tour du scrutin présidentiel, parce que c'est à elle qu'a échu la première présidence de l'Union pour les 4 années à venir.

Cette élection initialement prévue pour le 10 mars 2002, s'est tenue le 17 mars 2002 (à la demande de 8 des 9 candidats), pour cause de vérification notamment des listes électorales. Le taux de participation a été de 74,5% des 147 123 électeurs inscrits.

Les résultats officiels publiés par la sous-commission d'homologation de la Commission Nationale Électorale Indépendante et d'Homologation (CNEIH), pour les 9 candidats retenus sur les 15 candidatures enregistrées sont les suivants :

- Abbas Djoussouf, 7,8% ;
- Abdallah Halifa, 4,4% ;
- Ali Mroudjaé, 4,2% ;
- Azali Assoumani, 39,8% ;
- Mahamoud Mradabi, 15,8% ;
- Moustoifa Said Cheik, 3,2% ;
- Mtara Maecha, 8,1% ;
- Said Ali Kémal, 10,7% ;
- Youssouf Said Soilihi, 6,0%.

Sur cette base, le second tour de scrutin fixé au 14 avril 2002 devrait opposer les trois candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages lors du premier tour :

- Azali Assoumani (sans parti politique),
- Mahamoud Mradabi, (parti Shawiri Dzima),
- Said Ali Kémal (parti Chuma).

La date de la tenue du second tour de l'élection du président de l'Union a été maintenue au 14 avril 2002 par la CNEIH Mais deux candidats (Mradabi et Kémal) ont demandé un report après l'élection du président de l'île de Ngazidja pour satisfaire un certain nombre de revendications :

- 4^{ème} assainissement des listes électorales,
- désignation de leur membre à la CNEIH,
- modification des membres des bureaux de vote,
- remise de 100% des bulletins de vote comme échantillon aux candidats avant le jour du scrutin,
- fin du monopole des médias publics par un seul candidat, etc.

2- Le dispositif électoral

Le cadre légal des différentes élections est déterminé par 3 textes principaux :

- la Constitution de l'Union du 23 décembre 2001 (Voir Rapport de la Mission francophone d'observation du scrutin référendaire);
- l'Accord cadre de Fomboni du 17 février 2000 ; (Voir Rapport de la Mission francophone d'observation du scrutin référendaire);
- les Dispositions relatives à la mise en place des institutions de l'Union en date du 13 janvier 2002 aux élections de l'Union (voir annexe).

IV- L'OBSERVATION DU SCRUTIN

1 -Les opérations préalables à l'observation

Cette partie importante de la mission a été rendue possible grâce à la collaboration étroite des services du Bureau de liaison de la Francophonie à Moroni, et dont le responsable, Charles Rabemananjara a abattu comme par le passé lors du référendum constitutionnel, un travail énorme et il convient à nouveau de lui rendre ici un hommage spécial.

Les institutions en charge de l'organisation et de la supervision du processus électoral (Commission Nationale Électorale Indépendante et d'Homologation, CNEIH, Ministère de l'Intérieur) ont été d'un concours fort précieux dans le travail opéré.

La mission francophone a pu compter enfin sur les services du PNUD à Moroni, avec le concours précieux de M.Ali-Diabacté, expert en matière électorale en charge de l'ensemble des opérations électorales dans le cadre général de l'Appui au Processus Électoral aux Comores (APEC);

Des réunions d'information ont été organisées les 11, 12 et 13 avril 2002 à l'intention de l'ensemble des observateurs internationaux (Francophonie, OUA, Ligue Arabe et COI) et nationaux

En plus des échanges d'information et de documents, ces réunions fut principalement consacrée aux points suivants :

- principes et méthodes de l'observation des élections;
- formation à l'utilisation des trois formulaires (voir annexe) préparés pour l'observation le jour du scrutin;
- constitution des équipes pour les trois îles
- questions de logistique (transports, hébergement)

Assurément les réunions les plus importantes furent celles organisées avec le groupe des observateurs nationaux au nombre de 25 (vingt-cinq). Il faut mentionner ici, que ce groupe a été constitué après le référendum constitutionnel de décembre 2001 et de l'avis des fondateurs, la Mission d'observation de la Francophonie dépêchée à cette occasion, a été la première source d'Inspiration.

Les échanges parfois vifs entre les participants ont abouti, d'une part à l'adoption de la grille de l'observation internationale par le groupe des observateurs nationaux, et d'autre part, à la constitution de groupes d'observateurs mixtes (01 international et 01 national)

Les différentes rencontres et séances de travail opérées au cours de cette période ont permis aux membres de la mission de constater :

le fonctionnement satisfaisant des institutions en charge des opérations pré-électorales ainsi que l'excellente collaboration régissant leurs relations dans le cadre de leurs compétences respectives;

- . l'état d'avancement des opérations préparatoires au scrutin;
- . l'assistance effective de la mission d'Appui au Processus Electoral aux Comores (APEC);

le souhait de certains acteurs et protagonistes du jeu politique et électoral de reporter le second tour du scrutin présidentiel au motif d'irrégularités dans la mise à jour du fichier électoral, et de l'existence de désaccords sur la chronologie des élections;

l'assurance donnée par la CNEIH de maintenir le second tour de l'élection présidentielle au dimanche 14 avril 2002;

2- Déploiement des observateurs sur chacune des trois îles

Sur la base des souhaits des différentes délégations et des moyens logistiques disponibles, étant donné la géographie du pays et la répartition de l'électorat et le nombre de bureaux vote (Tableau 1) entre les îles des équipes mixtes d'observateurs (minimum 2 personnes par équipe) ont été constituées et réparties comme dans chacune des trois îles comme le montre le tableau 2.

Tableau 1 : Répartition des 534 bureaux de vote

Ile	Bureaux de votes
Anjouan	176
Grande Comores	321
Mohéli	37

Le plan de déploiement des observateurs en dehors de la Grande Comores, c'est à dire par avion sur les îles d'Anjouan et de Moéli, a démarré dès le vendredi 12 avril. Il a pu être mis en œuvre grâce au travail du Comité de coordination avec la collaboration des services locaux compétents.

Tableau 2 : Répartition des observateurs

	Mohéli	Anjouan	Grande Comores	TOTAL
COI	4	6	15	25
OUA	11	12	34	57
OIF	2	2	4	8
Ligue Arabe	1	1	1	3
Total observateurs	18	21	54	93

3- Appréciation générale sur l'ensemble du second tour du scrutin présidentiel

De manière convergente et sur la base d'une grille d'observation commune (voir Annexe, les membres de la mission ont fait les observations suivantes :

le scrutin d'une manière générale s'est déroulé dans un climat calme; cependant des incidents divers ont été rapportés dont certains ont pu être constatés par les observateurs eux mêmes (Voir Annexe, rapports sectoriels) .

les retards dans l'ouverture de certains bureaux de vote, en raison des contraintes liées au délai plus ou moins long observé dans la distribution et la mise en place du matériel électoral ;

la grande majorité des membres des bureaux de vote ont effectué leur travail avec sérieux et responsabilité ;

le retrait au dernier moment de deux candidats, semble avoir eu un certain effet sur le taux de participation électorale ;

les bureaux de vote n'ont pas tous bénéficié de mesures de sécurité adéquates,

- les électeurs comoriens ont su faire preuve de discipline et de civisme dans l'accomplissement de leur devoir civique.

En conséquence les observateurs de la Francophonie expriment le souhait que le processus de réconciliation et de démocratisation en cours se poursuive et se consolide dans la paix, la stabilité et le dialogue entre tous les acteurs de la vie politique et sociale comorienne.

V- RECOMMANDATIONS

Elles viennent en complément de celles qui ont été formulées dans le rapport sur le scrutin référendaire et visent principalement deux dimensions importantes du processus électoral

Le fichier électoral et la nécessaire correction des anomalies liées à son informatisation, afin qu'il devienne un outil fiable et peu contesté par les protagonistes du jeu électoral et politique.

La formation du personnel de bureau : Il y a eu certes des progrès importants par rapport au scrutin référendaire, il convient cependant de continuer dans le sens de plus de rigueur et de professionnalisme ; s'assurer que tous les présidents et agents de bureau de vote ont reçu la même formation ont le même entendement et la même interprétation des dispositions électorales.

Par ailleurs, il conviendrait d'apporter une assistance aux observateurs nationaux afin de leur assurer une bonne formation et leur donner les moyens de bien mener leur travail d'observation générale et permanente du processus politique et électoral au sein de l'Union des Comores.

ANNEXES

1- CORRESPONDANCE OFFICIELLE

2-LISTE DES MEMBRES DE LA MISSION

3 -COMMUNIQUÉS

**a) Communiqué de la mission francophone d'observation
mandatée à l'occasion de l'élection présidentielle de l'Union des Comores
(14 avril 2002)**

Dans la suite du processus électoral en cours depuis le scrutin référendaire de décembre 2001, et en réponse à l'invitation des Autorités de l'Union des Comores, et dans le cadre de l'engagement renouvelé de l'Organisation Internationale de la Francophonie en

accompagnement du processus de démocratisation en cours dans ce pays, membre de la communauté francophone. S.E. Monsieur Boutros BOUTROS-GHALI, Secrétaire Général de la Francophonie, a décidé de l'envoi d'une mission d'observation à l'élection présidentielle de l'Union prévue le 14 avril 2002.

Cette mission, dont l'organisation a été confiée à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF), est arrivée à Moroni le 11 avril 2002. Elle est dirigée par Maître SALECK Ould Abdel JELIL, Premier Vice - Président du SENAT, de la Mauritanie et composée de parlementaires et d'experts venant d'Albanie, de Belgique, Cap Vert, de Côte d'Ivoire, de France, de Maurice et du Sénégal assistés par un Consultant de l'Agence, avec le concours du Bureau de liaison de la Francophonie à Moroni.

Les observateurs de la Francophonie rencontrent, dans le cadre de leur mandat, les Autorités politiques et administratives, les institutions impliquées dans l'organisation, la tenue et le contrôle de la consultation électorale (notamment la Commission Nationale Electorale, Indépendante et d'Homologation (CNEIH), le Ministère de l'intérieur, la Cour Constitutionnelle) les candidats, la Société civile et les partenaires au développement.

Dans le cadre de la coordination internationale assurée conjointement par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF) et regroupant les observateurs de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), de la Communauté de l'Océan Indien (CO I) et de la Ligue Arabe, la mission francophone observera l'élection présidentielle dans les 3 îles (Grande Comores, Anjouan, Mohéli) conformément à la déclaration de Bamako, dans le contexte du dispositif constitutionnel et juridique Comorien et, à l'issue de ladite élection, elle rendra publiques ces conclusions provisoires. Un rapport sera remis au Secrétaire général de la Francophonie.

Moroni, le 12 avril 2002

**b) Communiqué de la Mission internationale d'observation
du scrutin présidentiel de l'Union des Comores
(14 avril 2002)**

Dans le cadre de l'engagement et de l'implication de la communauté internationale tout au long du processus de Réconciliation et de transition dans l'Union des Comores, tenant compte de la date de la tenue du scrutin annoncée par la Commission Nationale Électorale Indépendante et d'Homologation (CNEIH), et en réponse à l'invitation des Autorités de la République Fédérale Islamique des Comores, adressée à S.E.M. Amara Essy, Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), à S.E.M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de la Francophonie, à S.E.M. Wilfrid Bertile Ssecrétaire général de la

Commission de l'Océan Indien (COI), et S.E.M. Amr Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États Arabes, une mission internationale d'observation a séjourné à Moroni, pendant le déroulement du scrutin présidentiel du 14 Avril 2002.

La mission internationale était dirigée pour l'OUA par S.E.M. Mamadou Diawara ancien ambassadeur de la République de Guinée auprès de l'OUA, et comprenait, S .E.M. Kati Korga ambassadeur du Togo à Addis-Abeba, de hauts fonctionnaires du Secrétariat général et des observateurs d'Afrique du Sud

La mission de la Francophonie, pour sa part était dirigée par Maître Saleck Ould Abdel Jelil, Premier Vice - Président du SENAT, de la Mauritanie et composée de parlementaires et d'experts venant d'Albanie, du Bénin, de Belgique, du Cap Vert, de Cote d'Ivoire, de France, de Maurice et du Sénégal.

Une mission financée par l'Union Européenne et parrainée par la COI était dirigée par Maître Renaud Bernardin, médiateur des Seychelles et comprenait, le représentant du Bureau du Commissaire Électoral de l'Ile Maurice, un représentant de la Réunion et des observateurs internationaux.

La mission de la Ligue Arabe quant à elle était conduite par M Raissi Abdel Waheb, directeur au Secrétariat général de la Ligue Arabe et comprenait en outre deux hauts fonctionnaires de la Ligue.

A la requête des autorités de l'Union des Comores et de la Commission Nationale Electorale Indépendante et d'Homologation (CNEIH) un Secrétariat de coordination de l'observation Internationale assuré par les Nations Unies en coopération avec l'OUA et la Francophonie, a fait un travail considérable de préparation, d'organisation et de coordination des activités des membres de la mission internationale

Les quatre missions ont fondé leur observation, d'une part, pour l'OUA, sur la Déclaration d'Addis-Abeba (juillet 1990) qui consacre la nécessité du renforcement des institutions démocratiques et de la Déclaration de Lomé (juillet 2000) sur les changements anti-constitutionnels de gouvernement, d'autre part, pour la Francophonie, à la fois sur les principes directeurs pertinents dans ce domaine, la Charte de la Francophonie, ainsi que sur la Déclaration de Bamako (novembre 2000), pour la COI, sur les accords de Victoria (1982), enfin pour la Ligue des Etats Arabes, sur la Charte de la Ligue des États Arabes du 22 mars 1945.

Les observateurs de l'OUA, de la Francophonie, de la COI, et de la Ligue Arabe, ont rencontré les Autorités politiques et administratives, les institutions impliquées dans l'organisation, la tenue et le contrôle du scrutin présidentiel (notamment la Commission Nationale Electorale, Indépendante et d'Homologation (CNEIH), le Chef du Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GUNT), l'Observatoire des Élections (observateurs nationaux) et les partenaires au développement.

Les différentes rencontres ont permis aux membres de la mission internationale de constater :

- . le fonctionnement satisfaisant des institutions en charge des opérations pré-électorales ainsi que l'excellente collaboration régissant leurs relations dans le cadre de leurs compétences respectives;
- . l'état d'avancement des opérations préparatoires au scrutin;
- . l'assistance effective de la mission d'Appui au Processus Electoral aux Comores (APEC);
- . le souhait de certains acteurs et protagonistes du jeu politique et électoral de reporter le second tour du scrutin présidentiel au motif d'irrégularités dans la mise à jour du fichier électoral, et de l'existence de désaccords sur la chronologie des élections;
- . l'assurance donnée par la CNEIH de maintenir le second tour de l'élection présidentielle au dimanche 14 avril 2002;

L'opération de déploiement des observateurs internationaux commencé le jeudi 12 avril 2002, sur les îles d'Anjouan (12 équipes) et de Mohéli (08 équipes), et s'est achevée le samedi 13 avril 2002 sur l'île de Grande Comores (26 équipes).

Le dimanche 14 avril 2002, ils ont observé le déroulement du scrutin présidentiel dans 474 bureaux de vote, sur un total de 534 soit :

Grande Comores : 321 sur 321;

Anjouan : 116 sur 176

Mohéli : 37 sur 37.

De manière convergente et sur la base d'une grille d'observation commune, les membres de la mission internationale ont fait les observations suivantes :

le scrutin d'une manière générale s'est déroulé dans un climat calme; cependant des incidents divers ont été rapportés dont certains ont pu être constatés par les observateurs eux mêmes.

les retards dans l'ouverture de certains bureaux de vote, en raison des contraintes liées au délai plus ou moins long observé dans la distribution et la mise en place du matériel électoral ;

la grande majorité des membres des bureaux de vote ont effectué leur travail avec sérieux et responsabilité ;

le retrait au dernier moment de deux candidats, semble avoir eu un certain effet sur le taux de participation électorale ;

les bureaux de vote n'ont pas tous bénéficié de mesures de sécurité adéquate, les électeurs comoriens ont su faire preuve de discipline et de civisme dans l'accomplissement de leur devoir civique.

En conséquence les observateurs internationaux expriment le souhait que le processus de réconciliation et de démocratisation en cours se poursuive et se consolide dans la paix, la stabilité et le dialogue entre tous les acteurs de la vie politique et sociale comorienne.

Moroni, le 15 avril 2002

4 - RAPPORTS SECTORIELS

a) Mission francophone d'observation du référendum constitutionnel des îles et primaires présidentielles aux Comores 10 mars 2002

Chef de délégation

MAÎTRE SALECK Ould Abdel JELIL (Mauritanie)
Premier vice-président du sénat

Membres

M Alain VERHAAGEN (communauté française de Belgique)
Conseiller du Ministre, chargé des relations internationales

Monsieur Jean Claude MASCLET (France)
Vice-Président de l'université de Paris I

Avec le concours :

Du Général Charles Rabemananjara, chef du bureau de l'OIF pour la transition.

NOTE A L'ATTENTION DE MADAME C-DESOUCHES

La première phase de l'observation menée par l'OIF en République des Comores a commencé de manière classique. Le chef de mission et le représentant de l'OIF ont eu une série d'entretien dès le 8 mars sur la situation générale à la veille du scrutin, on rappellera que plusieurs votations étaient simultanément prévues :

Consultation référendaires sur les constitutions des îles dans le cadre de chacune des trois îles ;

Election primaire présidentielle dans l'île de Ngazidja (Grande Comores). Les entretiens avec Monsieur l'Ambassadeur de France, avec le représentant de la communauté européenne, avec les représentants de la Commission nationale électorale indépendante et d'homologation et ceux du PNUD, chargés de l'organisation matérielle des scrutins, permettaient un certain optimisme. Les entretiens avec les représentants de l'Organisation de l'Unité Africaine ont permis d'envisager une mise en commun des moyens, notamment humains, pour les

opérations d'observation. Finalement, des équipes communes avec l'OUA, la commission de l'OCEAN Indien et la ligue Arabe ont pu être constituées pour la Grande Comores. Il a été décidé de ne pas envoyer d'observateurs à Anjouan et Mohéli. Des rencontres avec plusieurs candidats ont également eu lieu. A 18 H 30, le même jour, une séance de travail a réuni, autour du Premier Ministre du Gouvernement d'Union National et de transition, des représentants de l'OUA, de l'Union Européenne de la CNEIH et du PNUD

La situation s'est trouvée radicalement modifiée le samedi 9 mars, veille du scrutin. Huit candidats sur les neufs en lice ont souhaité rencontrer le représentant de l'OUA. Cette rencontre a eu lieu en présence d'un représentant de Monsieur l'Ambassadeur de France et de la communauté internationale (OIF, Union Européenne, CO, Ligue Arabe, PNUD). Les huit candidats ont formulé des griefs très virulents à l'encontre de l'organisation du scrutin. Ils ont fait notamment état de doublons existants sur les listes électorales, du « charcutage » des listes, d'une manière générale de la non fiabilité des listes ainsi que de la falsification de cartes d'électeur. Ils se sont également plaints de ce que des instructions aient été données aux termes desquelles ne pourraient voter que les électeurs inscrits sur les listes, la détention de la carte d'électeur n'étant pas jugée suffisante (instruction de la CNEIH). Ils ont également dénoncé le délai trop bref entre la publication des constructions des îles et le scrutin, ne permettant pas, de leur point de vue, une vraie campagne d'explication.

Ces griefs ont été repris dans des lettres adressées au Président de la CNEIH et au représentant du PNUD (voir annexes III et IV).

Enfin, vers 16h, ces huit candidats ont publié un communiqué commun faisant état des irrégularités évoquées dans l'organisation du scrutin, demandant le report des scrutins présidentiel et référendaires et leur dissociation et exigeant le retrait de leurs bulletins de vote. Ces positions concertées, appuyées par une campagne dans les villages au soir du 9 mars, ont rendu impossible l'envoi et la mise en place du matériel de vote et par conséquent les scrutins prévus dans l'île de Ngazidja (Grande Comores). En revanche, les scrutins référendaires à Anjouan et Mohéli ont pu être organisés. Le matériel de vote non distribué à la Grande Comores est resté sous surveillance dans les locaux du PNUD.

En ce qui concerne la liste électorale, des investigations que nous avons conduites et les questions précises posées aux représentants du PNUD au cours d'une réunion tenue le samedi 9 mars à 18h en présence de tous observateurs internationaux nous conduisent à une conclusion fort différente des allégations des huit candidats.

L'existence des doublons (et autres erreurs) dans la liste électorale avait été dûment notée dans le rapport établi à la suite de la consultation référendaire du 23 décembre 2001. ce rapport concluait à une nécessaire révision de la liste et à la correction indispensable de ces anomalies dues à un traitement informatique qui avait été effectuée dans un délai très bref. La

loi électorale pour l'élection présidentielle a repris cette suggestion et décidé au surplus de rouvrir la liste électorale pour que puissent figurer des électeurs qui n'auraient pas été recensés en novembre et décembre 2001. C'est donc la CNEIH et avec elle le PNUD qui ont à la fois noté ces imperfections et décidé de les corriger. La campagne complémentaire de recensement a eu lieu du 2 au 22 février. Les listes corrigées ont été affichées dans les Préfectures. Cet affichage ouvrait le délai de recours devant un comité de recensement composé dans chaque préfecture par le président et le secrétaire général de la sous-commission électorale préfectorale, le préfet ou son représentant, chaque parti étant invité à désigner un membre de cette commission. Il y a eu très peu de recours.

Ces opérations ont donc conduit à rectifier les listes électorales

De notre point de vue, le niveau de la fiabilité des listes électorales est très élevé.

L'existence de fausses cartes électorales est certes possible, même si la démonstration n'en a pas été faite. La disposition prise par la CNEIH qui considère que la preuve de l'électorat résulte de la présence du nom de l'électeur sur la liste électorale (disposition par ailleurs critiquée) permet justement de lutter contre les fausses cartes et doit être approuvée. Elle est parfaitement conforme aux pratiques habituelles dans les démocraties

En ce qui concerne le délai entre la publication des « constitutions » des îles et le scrutin, il y a lieu de formuler deux observations :

Les trois « constitutions » ont été adoptées par le comité de suivi vers le 20 février ;

A Anjouan et Mohéli, le délai a semblé suffisant pour permettre une campagne active et les responsables politiques de ces deux îles ont tenu à organiser le scrutin au jour prévu. Ngazidja (Grande Comores) en revanche, l'interférence avec la primaire présidentielle semble avoir porté au second plan le problème de la « constitution » de l'île. Il apparaît au demeurant qu'aucun des huit candidats n'avait préalablement critiqué le contenu de la « constitution » de l'île. Quand à la date des scrutins on rappellera qu'elle a été fixée après consultation du comité de suivi mis en place par l'accord de Fomboni et conformément aux lois électorales sur l'élection présidentielle et les scrutins référendaires.

Nous estimons donc qu'il n'existait aucun obstacle juridique, non plus qu'aucun obstacle matériel à la tenue, le 10 mars 2002, d'un scrutin démocratique.

Le 10 mars 2002, les opérations de vote n'ont pu commencer à la Grande Comores, la situation étant bloquée sur le plan politique.

Dans un premier temps (samedi 9 mars), le gouvernement d'Unité Nationale et de Transition en accord avec la CNEIH avait décidé, pour la Grande Comores, un report du scrutin référendaire au dimanche 17 mars et de l'élection présidentielle « primaire » au mercredi 13 mars. La position exprimée par les huit candidats le dimanche 10 mars, ne permet pas d'affirmer que ces dates pourront être tenues.

Dès lors, deux hypothèses présentent :

Soit les élections ont lieu effectivement aux dates nouvelles envisagées. Nous estimons que dans le contexte politique caractérisé par un refus de certains candidats de participer aux scrutins, les conditions d'une observation crédible ne sont pas réunies.

Soit les élections sont reportées de manière consensuelle à des dates plus tardives et nous pensons qu'il conviendra de faire porter l'effort sur l'observation du second tour de l'élection présidentielle.

Moroni, lundi 11 mars 02, 10h

b) ANJOUAN (Synthèse de l'observation du 14 avril 2002)

Nombre d'équipes ayant observé : 12

Total BV : 176

Total de visites : 116

Le taux de participation moyen observé est d'environ 20 %

Le matériel électoral de 10 BV a été pris de force par des individus non identifiés. En outre, dans 2 BV, le matériel électoral a été saccagé.

Dans 3 % des BV les bulletins des candidats Kémal et Mradabi ont été pris de force dès le matin par des représentants de candidats.

Des perturbations ont été observées dans 8 % des BV

Dans 78 % des BV les représentants des candidats Kemal et Mradabi n'étaient pas présents.

Dans tous les BV observés, les procédures d'ouverture ont été respectées

La plupart des BV ont ouvert en retard (aux alentours de 8h00) en raison du décret dérogeant à la loi électorale.

Aucun BV n'était gardé par les services de sécurité à l'entrée. La majorité des forces de l'ordre étaient mobilisées pour l'investiture du Président de l'île. Il y avait quand même des barrages et des patrouilles.

48 % des BV avaient affiché la liste électorale à l'entrée

Toutes les personnes figurant sur les listes électorales et munies de leurs cartes d'électeur ont été autorisées à voter

En moyenne 9 personnes par BV se sont vues refuser le droit de voter car elles ne figuraient pas sur la liste électorale. La quasi totalité de ces personnes étaient pourtant munies de cartes d'électeur correspondantes à ce BV

Tous les BV étaient facilement accessibles et repérables

Aucun cas de propagande politique n'a été observé à proximité immédiate ou à l'intérieur des BV.

90 % des BV étaient installés dans des bâtiments appropriés et l'aménagement de la salle de vote était satisfaisant

Dans 11 % des BV les officiels électoraux ne se sont pas tous présentés.

Quelques observateurs nationaux ont observé les élections en accompagnant les observateurs internationaux.

Tous les BV disposaient de matériel électoral complet et fonctionnel

Dans 4 % des BV l'encre indélébile n'a pas été appliquée correctement.

Dans tous les BV la présence d'encre indélébile sur l'index gauche des électeurs était vérifiée

Aucun cas de personne présentant des traces d'encre indélébiles et voulant voter n'a été observé.

Dans tous les BV chaque électeur s'est vu remettre une seule enveloppe et un bulletin par candidat

Aucun cas de violation du secret du vote n'a été observé.

L'introduction de l'enveloppe dans l'urne a été systématiquement surveillée dans tous les BV.

Dans 96 % des BV observés les noms des électeurs ayant votés ont été émargés clairement des listes électorales

Dans tous les BV les cartes électorales ont été systématiquement cachetées et rendues à l'électeur après le vote

Les officiels électoraux de tous les BV observés se sont comportés de manière impartiale

Les procédures de votation n'ont été interrompues dans aucun BV.

c) GRANDE COMORE (Synthèse des observations du 14 avril 2002)

Nombre d'équipes ayant observé : 26

Total BV : 319

Total de visites : 570

Le taux de participation moyen observé est compris entre 20 et 30 %

Les 7 BV de la localité d'Ikoni n'ont pas pu ouvrir en raison de troubles de l'ordre public (routes barrées, BV condamnés).

Des individus non identifiés ont pris de force la totalité du matériel de certains BV dans la ville de Moroni.

Dans la plupart des BV les bulletins des candidats Kémal et Mradabi ont été pris de force dès le matin par des représentants de candidats.

Dans 97 % des BV les représentants des candidats Kemal et Mradabi n'étaient pas présents.

Dans 97 % des BV observés, les procédures d'ouverture ont été respectées

La plupart des BV ont ouvert en retard (aux alentours de 8h00) en raison du décret dérogeant à la loi électorale.

Seul 5 % des BV étaient gardés par les services de sécurité à l'entrée du BV

Seul 8 % des BV avaient affiché la liste électorale à l'entrée

Moins de 1 % des personnes figurant sur les listes électorales et munies de leurs cartes d'électeur n'ont pas été autorisées à voter

En moyenne 1 ou 2 cas par BV d'électeurs ne figurant pas sur la liste électorale et voulant voter. La majorité de ces personnes étaient pourtant munies de cartes d'électeur correspondantes à ce BV

95 % des BV étaient facilement accessibles et repérables

Des cas de propagande politique à proximité immédiate ou à l'intérieur des BV ont été observés dans 6 % des observations.

94 % des BV étaient installés dans des bâtiments appropriés et l'aménagement de la salle de vote était satisfaisant

Dans seulement 3 % des BV les officiels électoraux ne se sont pas présentés.

Quelques observateurs nationaux ont observé les élections en accompagnant les observateurs internationaux.

18 % des BV ne disposaient pas de matériel électoral complet et fonctionnel

Dans 6 % des BV l'encre indélébile n'a pas été appliquée correctement.

Dans 28 % des BV la présence d'encre indélébile sur l'index gauche des électeurs n'était pas vérifiée

Aucun cas de personne présentant des traces d'encre indélébiles et voulant voter n'a été observé

Dans 98 % des BV chaque électeur s'est vu remettre une seule enveloppe et un bulletin par candidat

Dans 1 % des BV le secret du vote n'a pas été garanti (à cause de la disposition de l'isoloir)

Dans 94 % des BV l'introduction de l'enveloppe dans l'urne a été systématiquement surveillée.

Dans tous les BV observés les noms des électeurs ayant votés ont été émargés clairement des listes électorales

Dans tous les BV les cartes électorales ont été systématiquement cachetées et rendues à l'électeur après le vote

Dans 2 % des BV des officiels électoraux se sont comportés de manière partielle

Dans 12 % des BV les procédures de votation ont été interrompues

Les forces de l'ordre ont pénétré avec leurs armes dans 1 % des BV,

d) MOHÉLI (Synthèse des observations du 14 avril 2002)

Nombre d'équipes ayant observé : 8

Total BV à Mohéli : 37

Total de BV visités : 37

Le taux de participation moyen observé a été d'environ 25 %

Les bulletins des candidats Kémal et Mradabi ont été retirés et gardés par les Présidents de tous les bureaux de vote, suite au passage des représentants de candidats entre 10h00 et 11h00 et à la présentation d'une lettre à cet effet signée par le vice-président de la CNEIH.

Des perturbations ont été observées dans seulement 3 % des BV

Les représentants des candidats Kemal et Mradabi n'étaient présents dans aucun BV.

Dans tous les BV observés les procédures d'ouverture ont été respectées

35 % des BV n'ont pas ouvert à l'heure prévue, principalement en raison de retards des membres de BV, mais aucun retard de plus d'une heure n'a été observé

97 % des BV étaient gardés par les services de sécurité à l'entrée du BV

Aucun BV n'avait affiché la liste électorale à l'entrée

Toutes les personnes figurant sur les listes électorales et munies de leurs cartes d'électeur ont été autorisées à voter

En moyenne 2 électeurs par BV se sont plaints de ne pas avoir été incluses sur la liste électorale et de ne pas avoir pu voter. 50 % de ces personnes étaient munies pourtant munies de cartes d'électeur correspondantes à ce BV

Tous les BV étaient facilement accessibles et repérables

Aucun cas de propagande politique à proximité immédiate ou à l'intérieur des BV n'a été observé

92 % des BV étaient installés dans des bâtiments appropriés et l'aménagement de la salle de vote était satisfaisant

Dans seulement 5 % des BV les officiels électoraux ne se sont pas présentés.

Quelques observateurs nationaux ont observé les élections en accompagnant les observateurs internationaux.

3 % des BV ne disposaient pas de matériel électoral complet et fonctionnel

Dans 30 % des BV l'encre indélébile n'a pas été appliquée correctement sur l'index gauche de chaque électeur après son vote

Dans 49 % des BV la présence d'encre indélébile sur l'index gauche des électeurs n'était pas vérifiée

Aucun cas de personne présentant des traces d'encre indélébiles et voulant voter n'a été observé

Dans tous les BV chaque électeur s'est vu remettre une seule enveloppe et un bulletin par candidat

Dans 8 % des BV le secret du vote n'a pas été garanti (3 % des cas à cause de la disposition de l'isoloir)

Dans tous les BV l'introduction de l'enveloppe dans l'urne a été systématiquement surveillée.

Dans 97 % des BV les noms des électeurs ayant votés ont été émargés clairement des listes électorales

Dans tous les BV les cartes électorales ont été systématiquement cachetées et rendues à l'électeur après le vote

Dans 16 % des BV des officiels électoraux se sont comportés de manière partielle

Les procédures de votation ont été interrompues dans seulement 3 % des BV

Les forces de l'ordre ont pénétré avec leurs armes dans 27 % des BV,

Un observateur international a observé un individu qui donnait de l'argent à un membre de bureau de vote.

e) Compte rendu du déroulement de la mission internationale d'observation (Moroni et Anjouan) l'ambassadeur Gérard Chenu

Jeudi 11 avril 2002

: arrivée à Moroni : hébergement à l'hôtel Moroni
: réunion de travail : avec Maître Saleck Ould Abdel Jelil, chef de la délégation de l'OIF et M. Driss NOURREDRINE, coordinateur pour l'ONU

: répartition géographique des observateurs de l'OIF,

- MOELI... M. Cheick Tidiane DEM (Sénégal)
M. Jorge Gonçalves (Cap Vert)
 - ANJOUAN... M. Pandeli VARFI (Albanie)
M. G.M CHENU (France)
 - Grande Comores M.Irfan Abdool RHAMAN (Maurice)
- : contact avec le général Charles RABEMANANJARA
: diffusion des documents de travail...etc.

vendredi 12 avril

Transfert par avion sur l'île d'Ajouan : hébergement à l'hôtel Al Amal

Avec Cheik Bangoura (PNUD) réunion de tous les observateurs internationaux (OIF, PNUD, OUA, Ligue Arabe)

visite à la section locale de la commission Indépendante électorale et d'homologation (CINEH) : « propos alarmistes » tenus par un vice président

Première reconnaissance sur le terrain : région de SIMA (sud ouest) : « propos attentiste » du représentant de la section régionale de la commission électorale

samedi 13 avril

Reconnaissance par les 10 observateurs internationaux des 5 régions administratives : OUANI, DOMONI, NIOUMAKELE, SIMA et MUTSAMUDU ; « climat d'incertitude générale » « on ne sait pas si les élections auront lieu le 14 ou... le 24 avril, ni même si en définitive elles auront bien lieu

- Réunion de travail à l'hôtel AL AMAL

Répartition des 10 observateurs internationaux en 5 équipes de 2 observateurs : une équipe par région :

Affectation des 5 véhicules

Remise de la liste des bureaux de vote (celle des responsables des BV nous sera communiquée, le matin même de la consultation)

Dernières consignes

Dimanche 14 avril : élection présidentielle

Notre équipe, M. Abdoulaye NIANG (Sénégal) et moi-même est chargée des bureaux de vote établis le long de l'axe routier : Omani, Mutstamoudou, Mirontsi, Sima et Mirongani

Départ de l'hôtel à 5 h du matin pour la ville et la région de Sima

De 6h50 à 10h30 : observation de 5 BV

11h45 : BV de Chirocomba (I et II)

12h15 : BV d'Akibani

14h45 : BV de Mironangani (sud ouest)

15h25 à 16h40 : seconde visite des 5 BV Sima

17h10 Seconde visite des 2 BV de Chirocomba constatation d'un « grave incident » (retrait par la force des bulletins de deux candidats de l'opposition Mradani et Kemal effectué par leurs partisans ainsi que les enveloppes) ;

17h30 : avec l'accord d'un président de BV (Chirocomba I) l'équipe accompagne le secrétaire de ce bureau à la commission électorale de l'île (mairie de la capitale) ;

18h : tentative de l'équipe pour assister aux procédures de fermeture de 2 BV à Mirontsi ainsi qu'à leur communication à la commission (CINEH). Ces deux bureaux ont été bloqués par des partisans des opposants ;

18h25 : tentative infructueuse pour observer des BV à Mutstamoudou : les bureaux de la capitale ont été fermés prématurément (vers 18h) ;

20h30 : rédaction des formulaires (1 et 3) à l'hôtel et remise à Cheik Bangoura

lundi 15 avril

Hôtel Al Amal : réunion final avec ... absence de résultat à cause des retards dans la transmission des résultats des deux régions de Domoni et Nioumakele : la protection de sécurité dans le transfert nocturne n'ayant pas été assurée par les autorités responsables de l'île.

Début d'après midi départ en avion pour Moroni

Moroni vers 17h, réunion de travail avec le responsable de la mission l'OIF, en vue du communiqué de la Mission internationale, lequel sera rédigé durant la nuit par les chefs des 4 délégations d'observateurs.

Dîner offert par l'Ambassadeur de France à Moroni à des observateurs francophones.

Mardi 16 avril

Remise du communiqué de la Mission internationale d'observation aux Autorités et la à presse, sans conférence de presse
Visite à des personnalités de Moroni
Départ des observateurs de l'OIF pour Paris, via La Réunion

II. Observations générales

Ces observations générales et portent sur l'organisation de la mission, sur le climat politique de la consultation et sur la présentation de son déroulement qui en a été faite par certains média étrangers.

II.1 Organisation de la mission

excellent accueil des observateurs par les agents internationaux permanents :notamment par le représentant de l'OIF à Moroni ;

utilité du dossier de base, complet et clair, préparé par l'OIF et remis aux observateurs ;

mixité aisée avec les autres observateurs internationaux (OUA, PNUD, COI, Ligue arabe) ; beaucoup de bonne volonté et de disponibilité de part et d'autre ;

Autonomie des 5 équipes mixtes constituées à Anjouan par rapport aux observateurs envoyés par l'Afrique du Sud; dont les horaires étaient incertains, la maîtrise du français inexistante et leur présence sur place beaucoup trop courte ;

véhicule adaptés, en nombre suffisant et sans surprise mécanique.

Trois initiatives auraient pu améliorer l'efficacité opérationnelle des 5 équipes mixtes déployées à Anjouan : à savoir...

des compléments d'information sur la situation politique de l'île d'Anjouan avec le scrutin et portant, notamment, sur les positions respectives des trois candidats en compétition : le colonel Azali, colonel Mahamoud Mradabi, et le prince Ali Kémal.

Des moyens de communication portable et autonome permis aux 5 équipes de rester en contact avec leur P.C (PNUD) à Mutstamoudou ainsi que de relier les équipes entre elles. Ainsi il aurait été possible de rendre compte, en temps réel, des incidents (les BV ne disposaient pas de relations téléphoniques avec la commission) et d'exercer une action dissuasive sur les perturbateurs.

Munir les observateurs de nourriture et d'eau leur auraient assuré une plus grande disponibilité durant les opérations électorales. L'île ne dispose que de deux restaurants (à Mutsamoudou et à Domoni).

Enfin plusieurs observateurs francophone ont jugé incongrue la présence sur le terrain d'observateurs envoyé par l'Afrique du sud, aux horaires imprévisibles et ne parlant que

l'anglais ainsi que la présence au sein des 5 équipes mixtes francophones d'Anjouan d'un volontaire des NU ne s'exprimant qu'en espagnol.

II 2. Aspects politiques de cette consultation

II .2.1 La consultation présidentielle a été marquée par des incertitudes (tenue ou report du scrutin), par des rumeurs préoccupantes (menas de violences) et par des incidents ponctuels (retrait par la force des bulletins des candidats de l'opposition, bris d'urne, soustraction des procès verbaux ... etc.) dans une trentaine de BV sur un total de 534 ; néanmoins, ces constations négatives n'ont pas empêché que la consultation électorale se déroule, dans les trois îles, d'une manière satisfaisante et significative. La manière dont a été franchie cette étape importante du processus de Réconciliation et de Transition encourage la communauté internationale à poursuivre ses efforts : elle autorise aussi et surtout à demander dans les scrutins à venir. On ne retrouve pas cette exigence dans le ton très modéré dans les scrutins à venir. On ne trouve pas cette exigence dans le ton très modéré du communiqué de la mission internationale d'observation.

II.2.2 Une analyse plus poussée des aspects politiques de cette consultation suscite des sentiments de déception, d'espoir et d'inquiétude ; sentiments contrastés mais inséparables.

Déception

Elle est alimentée par le refus des Autorités responsables de dissiper les incertitudes portant sur la tenue des scrutins et de condamner les menaces de violence ;

...la primauté accordée au régionalisme sur les intérêts supérieurs de l'Archipel. Le nouveau président d'Anjouan, le colonel Mohamed BACAR, avait fixé la date de son investiture le jour même du scrutin présidentiel. Il avait invité à cette « démonstrandum d'autonomie Anjouanaise » la plus part des personnalités de l'île. Il a contribué à démobiliser le corps préfectoral ;

... la persistance dans la vie politique locale de pratiques archaïques pour influencer un scrutin : boycottage, violence diverses, etc. ... Pratique qui dénotent un manque de réalisme et de civisme. Un processus électoral s'apprécie, à l'époque actuelle, en se basant sur des statistiques et des moyennes et non sur des actes isolés ;

...le refus des Autorités de déployer des forces de sécurité visibles, au moins sur les axes routiers. Leur présence aurait découragé les perturbateurs qui ont eu l'impression qu'ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient.

Espoir

Celui-ci se fonde sur...

... le professionnalisme, la bonne volonté et la maîtrise de tous ceux qui ont pris en charge les bureaux de vote et les ont ouverts en dépit des difficultés. Les infractions dont les organisateurs sont responsables sont mineures. Les « infractions graves » ont été commises par des éléments extérieurs qui ont fait irruption dans certains BV ;

... la participation, volontaire et importante, de jeunes électeurs ou de femmes et de jeunes fille, vêtues de leurs voiles rouges et blancs, se présentèrent vers 16h30, en disant « c'est important pour nous » ;

... enfin la grande potentialité touristique d'Anjouan (beaucoup de criques, encore de très beaux arbres). Lorsque fonctionneront normalement les institutions, collectives et autonomes, les investissements pourront mettre en valeur ces richesses qui dorment.

Inquiétude

A Anjouan, ce scrutin relève deux faits importants. D'une part, l'attente des jeunes (+ de 50% de la population) et au sein de la classe politique, une relève de génération. Il est urgent que les « quadra » comprennent cela et apportent des réponses concrètes et rapides à la jeunesse (92% de chômage dans la population Anjouanaise). Sinon, les jeunes se détourneront des procédures démocratiques. Ils choisiront soit l'individualisme soit la violence.

II.3 Le scrutin présidentiel et des média internationaux avaient une importance particulière puisqu'il doit aider l'archipel, devenu l'Union des Comores, à sortir de la marginalité internationale dans laquelle l'a confiné, depuis quelques années, son instabilité politique et institutionnelle. Au moment où les observateurs internationaux quittaient Moroni, les résultats de la consultation n'avaient pas encore été proclamé par la CNEIH du fait des retards dans la transmission et des difficultés juridiques créées par le retrait de certains bulletins. Mais déjà les média régionaux donnaient une image définitive et négative de la consultation. Le mardi 26 avril le journal de l'île (la Réunion) donnait un article sur « l'auto proclamation du colonel Azli », sur les bureaux saccagés*, les barricades dressées dans le centre de Moroni. Et Kez, (Mayotte), le même jour, qualifiait le scrutin de consultation au goût amer et décrivait Moroni comme une ville « barricadée ».

Tout cela est excessif et volontairement dramatisé. Cette présentation est infidèle. Des observateurs internationaux ont vu, en fait de barricades, des alignements de cailloux en travers de quelques routes, qui n'étaient pas gardées. Pas de couvre feu non plus. Pas de véritables manifestations de masse hostiles. Il a été possible de circuler de nuit sans difficulté, en voiture, dans le centre ville et à la périphérie de la capitale de la Grande Comores, dimanche lundi et mardi ...certes un véhicule d'Anjouan des OI a été la cible de jets de pierres mais cela s'est passé dans la partie nord est Anjouan. Certes, les leaders des oppositions sont

furieux car ils se sentent peu à peu marginalisés. Mais tout cela n'a rien à voir avec les images alarmistes retenues sur certains média régionaux et RF. Les autorités de la Grande Comores se sont émues de cette déformation systématique. Le Premier ministre s'en est ouvert à Maître Saleck par téléphone, durant la nuit de dimanche à lundi, mettant en cause « RFI qui ne retiendrait que les informations du représentant local de l'AFP lequel répercuterait de préférence les vues de l'opposition ». Si cette partialité de L'AFP était avérée, elle porterait atteinte non seulement à la France, que l'on identifie avec cette agence et avec cette radio, mais aussi à la Francophonie soupçonnée de jouer un double jeu politique. A la longue, cela affaiblirait l'autorité morale de l'OIF dans la région.

G. Chenu

Pont Levoy, 19 Avril 2002

f) FORMULAIRES UTILISÉS POUR L'OBSERVATION DU SCRUTIN PRÉSIDENTIEL

Formulaire No. 1

Observation du SCRUTIN pour le bureau de vote : _____
Equipe : _____ **Heure de passage:** _____

1	Le bureau de vote (BV) est-il accessible et facilement repérable ?	Oui	Non
2	Les services de sécurité sont-ils présents hors du BV ?	Oui	Non
3	Avez vous observé la présence de matériel de propagande politique à proximité immédiate et/ou à l'intérieur du BV ?	Oui	Non
4	La liste électorale est-elle affichée au BV ? (Loi électorale : Titre II, art.15)	Oui	Non
5	Le bâtiment est-il approprié pour accueillir un BV ?	Oui	Non
6	L'aménagement de la salle de vote est-il complet et approprié ? (Titre V, art. 23)	Oui	Non
7	Les membres du BV sont-ils tous présents ?	Oui	Non
8	Les représentants des trois candidats sont-ils présents ? Si non, quel(s) représentant(s) manquent ?	Oui	Non
9	Des observateurs nationaux sont-ils présents ?	Oui	Non
10	Des personnes non-accréditées sont-elles présentes dans le BV ? Si oui, lesquelles ?	Oui	Non
11	Le matériel électoral est-il complet et fonctionnel ?	Oui	Non
12	La disposition de l'isoloir garantit-elle le secret du vote ?	Oui	Non
13	(pour le BV observé à l'ouverture) Les procédures d'ouverture sont-elles respectées ? (urne vide, fermeture au moyen de deux cadenas, nombre suffisant d'enveloppes et de bulletins)	Oui	Non

14	Le BV a t'il ouvert à 6 heures 30 ? (Titre V, art. 18) Si le bureau de vote a ouvert avec un retard conséquent, pourquoi ?	Oui	Non
15	Les personnes figurant sur la liste électorale et munies de leur carte d'électeur (ou, en cas de perte, dont l'identité ne fait aucun doute : Titre V, art. 30) sont-elles autorisées à voter ?	Oui	Non
16	Combien de personnes ne figurant pas sur la liste électorale se sont présentées pour voter au BV ?		
17	Combien de ces personnes étaient munies de cartes d'électeur correspondantes à ce BV ?		
18	Ces personnes ont-elles été autorisées à voter ?	Oui	Non
19	Les électeurs atteints d'infirmité sont-ils autorisés à être assistés par un électeur de leurs choix ? (Titre V, art. 32)	Oui	Non
20	La vérification de l'absence d'encre indélébile sur l'index gauche de chaque électeur est-elle systématique?	Oui	Non
21	Des personnes présentant des traces d'encre indélébiles se sont elles vu refuser le droit de vote ? Si oui, combien ?	Oui	Non

**Page 2 du Formulaire No. 1 d'observation de scrutin
pour le bureau de vote : -----**

22	L'électeur reçoit t'il une seule enveloppe et prend-il un seul bulletin par candidat ? (Titre V, art. 29 et 30)	Oui	Non
23	L'électeur peut t'il voter dans le secret ? (disposition de l'isoloir, attente jusqu'à ce que l'isoloir soit vide, autre...)	Oui	Non
24	L'introduction de l'enveloppe dans l'urne est-elle surveillée pour chaque électeur ?	Oui	Non
25	Le nom de chaque électeur ayant voté est-il émargé clairement de la liste électorale?	Oui	Non
26	La carte électorale de chaque électeur est-elle cachetée et rendue à l'électeur après le vote ?	Oui	Non
27	L'encre indélébile est-elle appliquée correctement sur l'index gauche de chaque électeur ?	Oui	Non
28	Est-ce que le personnel du bureau de vote se comporte de manière non partisane ?	Oui	Non
29	Avez vous observé des perturbations dans le BV ou aux alentours?	Oui	Non
30	Les procédures de votation ont-elles été interrompues ? Si oui, pour quelle raison ?	Oui	Non
31	Avez vous observé la présence de personnes armées dans le BV?	Oui	Non
32	Avez vous observé des actes de corruption, d'intimidation ou toute autre tentative d'influence sur les électeurs et/ou membres du BV ? Si oui, de quelle nature ?	Oui	Non
33	Avez vous observé des violations intentionnelles du secret du vote?	Oui	Non
34	Les représentants de candidats ont-ils formulés des plaintes et observations ? Si oui, à quel propos ? Ces plaintes et observations ont-elles été consignées dans le procès-verbal	Oui	Non

EVALUATION GENERALE

- ☐ Aucune irrégularité à signaler
 - ☐ Irrégularités mineures à signaler
 - ☐ Irrégularités majeures à signaler, et qui ont pu affecter l'intégrité du processus électoral.
- Veuillez donner des détails en les référant aux numéros de questions et éventuellement rapporter des observations non-prévues sur ce formulaire (si de plus amples explications sont nécessaires, veuillez utiliser des pages supplémentaires) :

Formulaire No. 2**Observation du DEPOUILLEMENT dans le bureau de vote :** _____

Equipe : _____

1	Le BV a t'il fermé à 18 heures ? (Titre V, art. 34)	Oui	Non
2	Les électeurs qui se sont présentés au BV avant la déclaration de clôture ont-ils été admis à voter ? (Titre V, art. 34)	Oui	Non
3	A la clôture, la liste d'émargement des votants a t'elle été signée par le Président et les membres du BV ? (Titre V, art. 37)	Oui	Non
4	L'ouverture des urnes et le dépouillement ont-ils démarré immédiatement après la clôture du vote ? Si non, à quelle heure ? Pourquoi ?	Oui	Non
5	Avant l'ouverture des urnes, les cadenas étaient-ils intacts ?	Oui	Non
6	L'ouverture des urnes et le dépouillement sont-ils faits en public (Titre V, art. 38) et en présence des représentants de tous les candidats ?	Oui	Non
7	Les procédure de dépouillement et de comptage sont elles transparentes ? (urne vide, paquets de 100, lecture à haute voix...)	Oui	Non
8	Le total d'enveloppes est-il égal au total des émargements de la liste électorale ?	Oui	Non
9	Les votes nuls sont ils déclarés comme tels ? (Titre V, art. 40 et 41 : Enveloppes autres que celles utilisées pour le scrutin ; enveloppes contenant plus qu'un bulletin ou contenant un autre document ; bulletins surchargés ou maculés). Y en a t'il beaucoup ?	Oui	Non
10	La procédure de comptage est-elle transparente ?	Oui	Non
11	Le compte terminé, les résultats sont-ils immédiatement proclamés par le Président du BV et affichés à l'extérieur du BV ?	Oui	Non
12	Les résultats sont-ils consignés dans un procès-verbal, dont un extrait est remis à chaque représentant de candidat ?	Oui	Non
13	Les deux exemplaires de procès verbal d'opérations de vote sont-ils établis selon les dispositions des articles 42 à 46, Titre V, de la loi électorale ?	Oui	Non
14	Ces deux exemplaires de procès verbal sont-ils transmis immédiatement ?	Oui	Non
15	Le personnel du bureau de vote se comporte t'il de manière non partisane ?	Oui	Non
16	Les représentants de candidats et observateurs ont-ils pu assister à l'ensemble des opérations de dépouillement, comptage, rédaction et transmission des procès verbaux ?	Oui	Non
17	Les représentants de candidats ont-ils formulés des réclamations ou observations ? Ont-ils été autorisés à les consigner dans le procès-verbal ?	Oui	Non

**Page 2 du Formulaire No. 2 d'observation de fermeture
du bureau de vote : _____**

18	Y a t'il eu des obstructions ou troubles lors de ces opérations ? Si oui, de quelle nature ? Provenant de qui ? Suites données par le Président du BV ?	Oui	Non
19	Les services de sécurité étaient-ils présents, hors du BV, jusqu'à la fin des opérations de dépouillement, comptage, rédaction et transmission des procès verbaux ?	Oui	Non
20	Avez vous observé des actes de corruption, d'intimidation ou toute autre tentative d'influence sur les membres du BV?	Oui	Non

EVALUATION GENERALE

- ☐ Aucune irrégularité à signaler
 - ☐ Irrégularités mineures à signaler
 - ☐ Irrégularités majeures à signaler, et qui ont pu affecter l'intégrité du processus électoral.
- Veillez donner des détails et éventuellement rapporter des observations non-prévues sur ce formulaire (si de plus amples explications sont nécessaires, veuillez utiliser des pages supplémentaires) :

Formulaire No. 3

Compilation des observations sur le SCRUTIN

(à transmettre au Secrétariat de Coordination de l'Observation Internationale. Fax : 73)

Nom des observateurs : _____

Île, région/préfecture, zone observée : _____

Nombre total de BV visités: _____

Vous a t'on refusé l'accès de BV ?

1. Combien de BV n'étaient pas facilement accessibles et/ou repérables ? (total de NON)
2. Combien de BV n'étaient pas gardés par les services de sécurité ? (Total de NON)
3. Combien de cas avez-vous observé de propagande politique à proximité immédiate et/ou à l'intérieur des BV ? (Total de OUI)
4. Combien de BV n'avaient pas affiché la liste électorale ? (Total de NON)
5. Combien de BV étaient-ils installés dans des bâtiments non appropriés ? (Total de NON)
6. Dans combien de BV l'aménagement de la salle de vote n'était-il pas approprié ? (Total de NON)

7. Dans combien de BV les officiels électoraux n'étaient pas tous présents ? (total de NON)
8. Dans combien de BV les représentants des trois candidats n'étaient-ils pas tous présents ? (Total de NON)

Pour chaque candidat : Total d'absences de représentants:

9. Dans combien de BV n'y avait-il pas d'observateurs nationaux ? (Total de NON)

Page 2 du Formulaire No. 3 de compilation des observations

10. Dans combien de BV avez vous observé la présence de personnes non-accréditées ? (total de OUI)
Quel était le statut de ces personnes ?
11. Combien de BV ne disposaient pas de matériel électoral complet et fonctionnel ? (Total de NON)
12. Dans combien de BV la disposition des isolements ne permettait pas de garantir le secret du vote ? (Total de NON)
13. (Pour le BV observé à l'ouverture) Les procédures d'ouverture ont-elles été respectées ? (Urne vide, fermeture au moyen de deux cadenas, nombre suffisant d'enveloppes et de bulletins...)
14. Combien de BV ont ouvert après 6 heures 30 ? (Total de NON)
Combien de BV ont ouvert avec un retard conséquent, et pourquoi ?
15. Dans combien de BV les personnes figurant sur les listes électorales et munies de leurs cartes d'électeur (ou, en cas de perte, dont l'identité ne faisait aucun doute) n'ont elles pas été autorisées à voter ? (Total de NON)
16. Quel a été le total moyen par BV de personnes voulant voter mais ne figurant pas sur la liste électorale ?
17. Quel total moyen de ces personnes étaient munies de cartes d'électeur correspondantes à ce BV ?
18. Dans combien de BV ces personnes ont-elles été autorisées à voter ? (total de NON)
19. Dans combien de BV les électeurs atteints d'infirmité n'ont pas été autorisés à être assistés par un électeur de leur choix ? (total de NON)
20. Combien de BV n'ont pas effectué systématiquement la vérification d'absence d'encre indélébile sur l'index gauche de chaque électeur ? (Total de NON)

Page 3 du Formulaire No. 3 de compilation des observations

21. En moyenne, par BV, combien de personnes présentant des traces d'encre indélébiles se sont vues refuser le droit de vote ? (Total de NON)
22. Combien de BV ont remis à chaque électeur plus d'une enveloppe et d'un bulletin par candidat ? (Total de NON)
23. Dans combien de BV les électeurs ne pouvaient pas voter dans le secret ? (disposition de l'isoloir, attente jusqu'à ce que l'isoloir soit vide, autre...)(total de NON)
24. Dans combien de BV l'introduction de l'enveloppe dans l'urne n'a pas été systématiquement surveillé? (Total de NON)
25. Dans combien de BV les noms des électeurs ayant votés n'ont pas été émargés clairement des listes électorales ? (Total de NON)
26. Dans combien de BV les cartes électorales n'ont pas été systématiquement cachetées et rendues à l'électeur après le vote ? (Total de NON)
27. Dans combien de BV l'encre indélébile n'a t'elle pas été appliquée correctement sur l'index gauche de chaque électeur ? (Total de NON)
28. Dans combien de BV avez vous observé que les officiels électoraux se sont comportés de manière partisane ? (Total de NON)
29. Dans combien de BV avez vous observé des perturbations à l'intérieur ou aux alentours? (Total de OUI)
30. Dans combien de BV les procédures de votation ont été interrompues ?
Pour quelles raisons ? (Total de OUI)
31. Dans combien de BV avez vous observé la présence de personnes armées ? (Total de OUI)
32. Dans combien de BV avez vous observé des actes de corruption, d'intimidation ou toute autre tentative d'influence sur les électeurs et/ou membres des BV ? (total de OUI).

De quelle nature ?

Page 4 du Formulaire No. 3 de compilation des observations

33. Dans combien de BV avez vous observé des violations intentionnelles du secret du vote? (Total de OUI)
34. Dans combien de BV les représentants de candidats ont formulé des plaintes et observations ? (Total de OUI)
A quel propos ?
Dans combien de BV ces plaintes et observations ont-elles été consignées dans les procès-verbaux ?

Evaluation générale

Taux de participation observé: Faible ☐ moyen ☐ élevé ☐ En moyenne _____ %

% des bureaux de vote observés sans irrégularités à signaler : _____

% des bureaux de vote observés avec des irrégularités mineures à signaler : _____.

% des bureaux de vote observés avec des irrégularités majeures à signaler qui peuvent affecter l'intégrité du processus électoral : _____

Veuillez donner des détails en les référant aux numéros de questions, et éventuellement rapporter des observations non-prévues sur ce formulaire (si de plus amples explications sont nécessaires, veuillez utiliser des pages supplémentaires).

Synthèse quantifiée des Formulaires 3

Île :

Prendre tous les Formulaires 3.

Total de Formulaires 3 recueillis (nombre d'équipes ayant observé) _____

Total de BV visités par l'ensemble des équipes: _____

2. Total de BV pas facilement accessibles et/ou repérables (total de NON à question 1)
1.1 Pourcentage par rapport au total de BV (ce chiffre /total BVX100)

1. Total de BV non gardés par les services de sécurité (total de NON à question 2)

3. Total de cas de propagande politique à proximité immédiate et/ou à l'intérieur des BV (total de OUI à question 3)

4. Total de BV qui n'avaient pas affiché la liste électorale (total de NON à question 4)

5. Total de BV installés dans des bâtiment non appropriés (total de NON à question 5)
6. Total de BV où l'aménagement de la salle de vote n'était pas approprié (total de NON à question 6)
7. Total de BV où les officiels électoraux n'étaient pas tous présents (total de NON à question 7)
8. Total de BV où les représentants des trois candidats n'étaient pas tous présents ? (total de NON à question 8)

Pour chaque candidat : Total d'absences de représentants:

9. Total de BV où il n'y avait pas d'observateurs nationaux (total de NON à question 9)
11. Total de BV où étaient présents des personnes non-accréditées ? (total de OUI à question 10)
Quel était le statut de ces personnes ?
11. Total de BV qui ne disposaient pas de matériel électoral complet et fonctionnel (total de NON à question 11)
12. Total de BV où la disposition des isolements ne permettait pas de garantir le secret du vote (total de NON à question 12).
13. (Pour le BV observé à l'ouverture) Les procédures d'ouverture ont-elles été respectées ? (urne vide, fermeture au moyen de deux cadenas, nombre suffisant d'enveloppes et de bulletins...)
14. Total de BV qui ont ouvert après 6 heures 30 ? (Total de NON à question 14)
Total de BV qui ont ouvert avec un retard conséquent (heure moyenne ?)
Raisons ?
15. Total de BV où les personnes figurant sur les listes électorales et munies de leurs cartes d'électeur n'ont pas été autorisées à voter ? (Total de NON à question 15)
16. Total moyen par BV de personnes voulant voter mais ne figurant pas sur la liste électorale ?
(Addition des totaux / total Formulaire 3)
17. Total moyen de ces personnes qui étaient munies de cartes d'électeur correspondantes aux BV
(Addition des totaux / total Formulaire 3)
18. Total de BV où ces personnes ont été autorisées à voter (total de NON à question 18)
19. Total de BV où les électeurs atteints d'infirmité n'ont pas été autorisés à être assistés par un électeur de leur choix (total de NON à question 19)
20. Total de BV qui n'ont pas effectué systématiquement la vérification d'absence d'encre indélébile sur l'index gauche de chaque électeur (total de NON à question 20)
21. Total moyen par BV de personnes présentant des traces d'encre indélébiles se sont vues refuser le droit de vote (total de NON à question 21/Total BV)
22. Total de BV où chaque électeur a pu disposer de plus d'une enveloppe et d'un bulletin par candidat (total de NON à question 22)

23. Total de BV où les électeurs ne pouvaient pas voter dans le secret (total de NON à question 23)
24. Total de BV où l'introduction de l'enveloppe dans l'urne n'a pas été systématiquement surveillé (total de NON à question 24).
25. Total de BV où les noms des électeurs ayant votés n'ont pas été émargés clairement des listes électorales (total de NON à question 25)
26. Total de BV où les cartes électorales n'ont pas été systématiquement cachetées et rendues à l'électeur après le vote (total de NON à question 26)
27. Total de BV où l'encre indélébile n'a t'elle pas été appliquée correctement sur l'index gauche de chaque électeur (total de NON à question 27)
28. Total de BV où les officiels électoraux se sont comportés de manière partisane (total de NON à question 28)
29. Total de BV où ont été observées des perturbations à l'intérieur ou aux alentours (total de OUI à question 29)
30. Total de BV où les procédures de votation ont été interrompues (total de OUI à question 30)
Pour quelles raisons ?
31. Total de BV avec personnes armées (total de OUI à question 31)
32. Total de BV où ont été observé des actes de corruption, d'intimidation ou toute autre tentative d'influence sur les électeurs et/ou membres des BV (total de OUI à question 32)
De quelle nature ?
33. Dans combien de BV avez vous observé des violations intentionnelles du secret du vote? (Total de OUI à question 33)
- 34 Total de BV où des représentants de candidats ont formulé des plaintes et observations (total de OUI à question 34)
A quel propos ?
- Dans combien de BV ces plaintes et observations ont-elles été consignées dans les procès-verbaux ?